

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 83 Education musicale 3			
Code	PEPS3B83PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) HELHa Gosselies David PRINCE (david.prince@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Fanny ROUCOU (fanny.roucou@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter, intégrer des contenus et s'exprimer à travers des pratiques liées à la discipline.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B83PSA Éducation musicale 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B83PSA Éducation musicale 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation musicale			
Code	6_PEPS3B83PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de sa formation, l'étudiant-e maîtrisera un large répertoire vocal et sera à même de l'accompagner à la guitare ou à l'ukulélé.

Il/Elle aura les outils nécessaires pour approfondir ses connaissances musicales et didactiques.

Il/Elle saura faire preuve d'esprit critique tant d'un point de vue musical que de celui du choix de ses activités.

Il/Elle mettra en lien la musique avec d'autres disciplines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

Compétence 5 Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Compétence 6 Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques

Compétence 7 Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Côté voix : approfondissement du répertoire de chants, rondes, comptines, etc ; développement de la justesse et de l'expressivité vocales.

Côté instrument : maîtrise de la guitare d'accompagnement ou de l'ukulélé (utilisation du capodastre et apprentissage des barrés) ; pratique de la guitare classique ou de l'ukulélé mélodique (niveau débutant) ; création d'instruments (lutherie sauvage)

Côté rythme : manipulation de petites percussions, découverte de jeux rythmiques, clapping, etc.

Côté jeux : jeux chantés, d'écoute, de rythme, etc.

Côté écrit : rédaction de séquences d'apprentissage, mise en parallèle des acquis avec d'autres disciplines ; constitution d'un répertoire de chants.

Démarches d'apprentissage

- Développement de l'audition
- Travail de la voix
- Travail de la guitare d'accompagnement et classique ou de l'ukulélé (d'accompagnement et mélodique)
- Travaux de groupe
- Explications magistrales

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi individualisé des étudiant-e-s.
Vidéos des chansons à différents tempos.

Sources et références

- guitare ou ukulélé + capodastre
- syllabus (partitions)
- notes de cours
- recommandations de lecture/consultation :
Edith Martens & Vincent Van Sull (1990). Osez la musique. Charleroi : Labor.
Annie Bachelard, Daniel Coulon & Jean-Paul Loisy (2010). Musique au quotidien. Dijon : CRDP de Bourgogne.
Léa Schneider & Régis Chavandier (2019). Vers la musique. Schiltigheim : ACCÈS Éditions.
Claudine & Roland Sabatier (2009). Le Livre des Chansons. Paris : Gallimard jeunesse.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- vidéos des chansons
- liens internet
- documents
- diaporamas (histoire de la musique)

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Participation active au cours (20%)
- Travaux (15%)
- Examens :

janvier (20%) : pratique du chant accompagné à la guitare ou à l'ukulélé

juin (45%) : travail de synthèse sur son rapport à l'éveil musical ; pratique du chant accompagné à la guitare ou à l'ukulélé ; guitare classique ou ukulélé mélodique

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Évc + Trv	15	Évc + Trv	20		
Période d'évaluation	Evp	20	Tvs + Exp	45	Tvs + Exp	100

Évc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Evp = Évaluation pratique, Tvs = Travail de synthèse, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

En cas d'échec ou d'examen non présenté, l'étudiant-e (re)présentera au Q3 le travail de synthèse (report de cote si réussi) et un examen pratique dont la matière sera définie par le professeur (100%).

En cas de certificat médical, l'étudiant-e verra avec le professeur s'il est possible reporter l'examen plus tard dans la session. Si ce n'est pas possible au Q2, l'étudiant-e présentera au Q3 le travail de synthèse et un examen pratique

dont la matière sera définie par le professeur (45%) ; cependant, il pourra conserver sa cote en travail journalier (35%) et sa cote d'examen du Q1 (20%).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).